

PROCÈS-VERBAL

LE 28 MARS 2017

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 19 heures, le mardi, 28 mars 2017, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :

Marcel Deschênes

Les conseillers :

Rino Long

Renaud Ouellette

Jean Réal Michaud

Michel Ouellette

Ainsi que le directeur général - secrétaire municipal, Peter Michaud et la secrétaire municipale adjointe, Lise J. Ouellette.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Michel Ouellette / Rino Long,

2017-028 que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout d'une motion pour faire une demande auprès de la Commission des emprunts de capitaux. Adopté

MODIFICATIONS DU PLAN MUNICIPAL ET DE ZONAGES

Le maire Deschênes note qu'aucune objection n'a été reçue concernant les quatre modifications qui suivent.

Anne Langlais – rue Bertelson

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-01 à l'arrêté 93 adoptant le plan municipal de Grand-Sault.

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-01 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

Renaud Ouellette / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-01 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-01 à l'arrêté 1900 adoptant le zonage de la ville de Grand-Sault.

Rino Long / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-01 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-01 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Dana Gillespie – rue Rioux

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-02 à l'arrêté 93 adoptant le plan municipal de Grand-Sault.

Rino Long / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-02 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-02 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-02 à l'arrêté 1900 adoptant le zonage de la ville de Grand-Sault.

Rino Long / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-02 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-02 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Gilles Laforest Co. Ltd. – rue Lafrance

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-03 à l'arrêté 93 adoptant le plan municipal de Grand-Sault.

Jean Réal Michaud / Rino Long,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-03 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

Michel Ouellette / Renaud Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-03 à l'arrêté 93, Arrêté modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault. Adopté

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-03 à l'arrêté 1900 adoptant le zonage de la ville de Grand-Sault.

Rino Long / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-03 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-03 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

M. A. Rioux Holdings Inc. – rue Main

La secrétaire municipale adjointe fait les deux premières lectures de la modification 2017-04 à l'arrêté 1900 adoptant le zonage de la ville de Grand-Sault.

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la première lecture de la modification 2017-04 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Rino Long / Jean Réal Michaud,

que le conseil municipal de Grand-Sault adopte la deuxième lecture de la modification 2017-04 à l'arrêté 1900, Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault. Adopté

Éric Gagnon, directeur du service d'Utilisation des terres, précise que les troisièmes lectures seront faites le 11 avril. Les procédures devraient être terminées trois à quatre semaines suivant la troisième lecture.

AFFAIRES NOUVELLES

Emprunts capitaux

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

2017-29 Que la municipalité de Grand-Sault demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme de 861 000 \$ au maximum pour une durée maximale de 20 ans, dont la durée et l'utilisation sont répartis comme suit :

Fin	Somme	Durée
Hygiène environnementale	861 000 \$	20 ans

Adopté

On demande d'emprunter ces montants pour la part municipale des six projets approuvés au Fonds d'eau et des eaux usées.

Renaud Ouellette / Michel Ouellette,

2017-30 Que la municipalité de Grand-Sault demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme de 2 485 000 \$ au maximum pour une durée maximale de 15 ans, dont la durée et l'utilisation sont répartis comme suit :

Fin	Somme	Durée
Urbanisme	81 000 \$	10 ans
Transports	173 000 \$	15 ans
Financement intérimaire	2 231 000 \$	2 ans

Adopté

Le conseil demande d'emprunter ces montants pour combler un manque à gagner pour le projet de rénovation du Broadway.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Michel Ouellette / Renaud Ouellette, propose la clôture de la réunion à 19 h 20. Adopté

Marcel Deschênes
Maire

Lise J. Ouellette
Secrétaire municipale adjointe